

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 26 novembre 2018

DELIBERATION N° 2018-18

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Participation à l'augmentation du capital de SEDIA -

L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 novembre à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône.

Membres titulaires :	25
Quorum :	13
Membres présents :	18
Membres excusés :	07

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

MEMBRES TITULAIRES

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- CHAMBRE Fabrice, 2^{ème} Vice-président
- BERTRAND Elise, 3^{ème} Vice-présidente
- FERRAND Hervé, Secrétaire
- GIRARDOT Vincent, Secrétaire adjoint
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- FRIQUET Franck, membre
- CORDONNIER Alexandre
- DELBOS Martine
- EUVRAD Jean-Marie
- GRAVELLE Bruno
- MERCIER Anne-Laure
- MERTENS Frédéric
- MILLERET Denis
- SAIRE Jean-François
- SASSARD Benoît
- SAUGIER David

Contexte :

La CCI de Haute-Saône détenait des parts de la SOCAD : 11 actions pour une valeur de 1232 €.
La SOCAD a fusionné avec la SEDd en 2017 pour constituer une société unique : la SEDIA avec une mission d'AMENAGEUR et de CONSTRUCTEUR sur la Haute-Saône, le Jura et le Doubs:

Etude, réalisation, commercialisation, administration, animation et gestion :

- *d'opérations d'aménagement foncier,*
- *de réhabilitations de quartiers existants,*
- *de constructions d'immeubles,*
- *d'opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement,*
- *d'équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire.*

Dans le cadre du plan stratégique 2018/2021 de la SEDIA, son Conseil d'Administration a validé une augmentation de capital.

Les actionnaires historiques sont invités à participer à cette augmentation de capital.

La CCI de Haute-Saône est appelée à y contribuer par l'achat de 6 actions supplémentaires, pour un montant total de 672 € au total. Ce qui porterait le nombre d'actions de la CCI70 à 17 et la participation de la CCI à 1904 €.

Le Bureau de la CCI de Haute-Saône a validé le 10 septembre 2018 le principe d'achat. Le 5 novembre dernier, le Bureau a validé le nombre d'actions et la valeur unitaire d'achat proposés par SEDIA

Délibération :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, réunie en Assemblée Générale,

- valide l'achat de 6 actions supplémentaires, pour un montant total de 672 € au total.
- Donne pouvoir au Président pour signer les documents et faire les démarches nécessaires.

Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	18
- Voix pour	:	18
- Voix contre	:	00
- Abstentions	:	00

Pour copie certifiée conforme.

Cette délibération "Participation à l'augmentation du capital de SEDIA" est adoptée à l'unanimité.

Fait à VESOUL, le 26 novembre 2018


Jean-Luc QUIVOGNE,
Président CCI de Haute-Saône